

Facture n°	Etablie le
------------	------------

Contrat d'achat photovoltaïque n°	
vente totale <input type="checkbox"/>	vente surplus <input type="checkbox"/>
Période de facturation	du _____ au _____

Coordonnées Producteur	Coordonnées Acheteur
Société _____	Nom SCIC OYA ÉNERGIES
Nom Prénom _____	Adresse 8, rue André Ampère
Adresse _____	Code Postal 81400
Code Postal _____	Commune CARMAUX
Commune _____	Tél 05.63.79.22.00
Tél _____	Mail accueil.producteur@ova-energies.fr
Mail _____	SIRET 91047442800026
SIRET _____	TVA Intracommunautaire FR 05910474428
TVA Intracommunautaire _____	
Adresse du site de production	
Détail adresse _____	-
Code Postal _____	-
Commune _____	-

Compteur de production	PRM N° _____
Date du nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (P1) : _____
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (P2) : _____
	Production (P1 - P2) : _____ - kWh

Compteur de contrôle de non-consom.	N° _____
Date du nouveau relevé du : _____	Valeur du nouvel index (A1) : _____ -
Date ancien relevé du : _____	Valeur de l'ancien index (A2) : _____ -
	Production (A1 - A2) : _____ - kWh

Production de kWh livrés (net des auxiliaires) : Pnet = (P1-P2) - (A1-A2)	_____ - kWh
--	-------------

Plafond annuel de l'énergie livrée, donné de l'article 5 du contrat	_____ kWh
--	-----------

Montant de la facture			
Production livrée en kWh jusqu'au plafond :	_____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____ - €
Production livrée en kWh au-delà du plafond :	_____	au tarif de _____ cts €	Soit un montant de : _____
Prime à l'investissement si vente surplus	_____		Soit un montant de : _____ - €
TVA en autoliquidation en application de l'article 283-2 quinquies du C.G.I.			Montant total _____ - €

<p>Conditions de règlement:</p> <p>Cette facture est payable au plus tard 30 jours à compter de sa date d'envoi. A défaut de paiement intégral dans le délai contractuel, hors le montant contesté, les sommes dues seront majorées de plein droit, en application de la Loi n° 92-1442 du 31 sur la base du taux d'intérêt légal multiplié par trois (en application de la loi du 4 août 2008), ce taux étant celui du dernier jour du mois précédant l'émission de la facture. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.</p>	<p>Modalité de paiement : Virement bancaire</p> <p>IBAN : _____</p>
--	---